



CJ

Abrogé

RET N° 85-346 DU 14 MARS 1985

Portant rectificatif décret n° 85-211 du 14 février 1985 modifiant et complétant le décret n° 82-246 du 25 juin 1982 réorganisant le ministère de la jeunesse et des sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution

Vu le décret n° 85-211 du 14 février 1985 modifiant et complétant le décret n° 82-246 du 25 juin 1982 réorganisant le ministère de la jeunesse et des sports,

Décrète :

Article premier.- Les dispositions du décret n°82-211 du 14 février 1985 susvisé sont rectifiées ainsi qu'il suit en ce qui concerne exclusivement les dispositions de l'article 33 (nouveau) alinéa 2.

AU LIEU DE

Article 33 (nouveau) alinéa 2 : Elle comprend:

- le bureau de la jeunesse et de l'animation
- le bureau de l'éducation physique et des sports
- le bureau des affaires administratives et financières
- Deux (2) inspecteurs provinciaux de pédagogie
- un (1) entraîneur provincial pour chacune des disciplines sportives suivantes : athlétisme, basketball, boxe, volleyball, lawn-tennis tennis de table, natation et sports nautiques.

LIRE

Article 33 : (nouveau) alinéa 2 : Elle comprend

- le bureau de la jeunesse et de l'animation

... / ...

- le bureau de l'éducation physique et des sports;
- le bureau des affaires administratives et financières
- Deux (2) inspecteurs provinciaux de pédagogie
- un (1) entraîneur provincial pour chacune des disciplines sportives suivantes : athlétisme, basketball, boxe, cyclisme, haltérophilie, handball, judo, lutte traditionnelle, volleyball, lawn-tennis, tennis de table, natation et sports nautiques.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, LE 14 MARS 1985

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

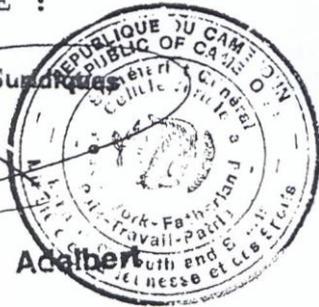
COPIE CONFORME :

Le Chargé d'Etudes Juridiques

- PAUL BIYA-

---- NGUIDJOL NYAM  
Magistrat

Adalbert



(Source : [www.minsep.cm](http://www.minsep.cm))